

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1496**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et maintenance pour instrumentation de marque Krohne installée sur diverses usines de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010

Décision n° B-2010-1496

objet : **Fourniture de pièces détachées et maintenance pour instrumentation de marque Krohne installée sur diverses usines de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché pour la fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement et de consommables de marque Krohne installés sur les différents services techniques de la Communauté urbaine. Des prestations de maintenance, de réparation et d'assistance technique font également partie du marché.

Les prestations font l'objet d'un lot unique qui sera attribué à une entreprise seule ou à groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché serait un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le marché comporterait un engagement annuel minimum de commande de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC, et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'attribution d'un marché pour la fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement et de consommables de marque Krohne installés sur les différents services techniques de la Communauté urbaine,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC, et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal et au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine - exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 - sections de fonctionnement et d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.